



## Procès-verbal du Conseil Municipal du 16/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi seize janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le douze janvier, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire et publique, sous la présidence Mme Karine CHÉRENCEY, maire.

**Étaient présents** : Anaïs ALBIGNAC, Elisabeth BERGER-PAGENAUD, Hervé BOURDET, Patrice BOUTRAIS, Virginie CARTENET, Karine CHÉRENCEY, Liliane FIQUET, Thomas JOILLE, Jean-Paul JOUACHIM, Nathalie LEBEL, Marie LECOLLAIRE, Jennifer MENDY, Alain PERIER, Brigitte TENA, Sylvie TRAVADON

**Ont donné pouvoir** : Philippe CARTON pouvoir à Hervé BOURDET, Jean-Marie GASSIES pouvoir à Patrice BOUTRAIS, Marie-Claude KELLER pouvoir à Jean-Paul JOUACHIM, Antoine ROUSSELET pouvoir à Sylvie TRAVADON

**Absents excusés** : Sylvain DEWAS, Jean-Pierre GUERIN, Véronique HAMELIN, Jean JOUAULT, Stéphane ROQUES, Laurent SAFFRÉ, Caroline WILMART

Soit sur 26 membres en exercice, 15 présents. Mme Karine CHÉRENCEY constate que le quorum est atteint et ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h05.

Madame Virginie CARTENET est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 17 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

### **2026DCM01 Attribution des marchés de travaux et notification de la tranche ferme dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'école Thomas Pesquet**

---

*M. Patrice Boutrais précise que nous devons re-délibérer en raison d'une erreur d'interprétation de l'architecte du Code de la Commande Publique et d'une mauvaise relecture de notre Assistant à Maîtrise d'ouvrage.*

*L'explication : les documents réglementaires prévoient que l'analyse des offres et l'attribution doivent se faire sur la tranche ferme (bâtiment A) ET aussi les tranches optionnelles (bâtiment B, terrain de sport, panneaux photovoltaïques). La commune doit notifier les deux mais « n'affermir » que la tranche ferme.*

*Or, la délibération prise le 17/12 ne portait que sur la tranche ferme.*

*Au regard de cette nouvelle lecture, il y a un changement d'attributaire sur 3 lots. Nous sommes rendu compte de cette erreur après la délibération mais avant la notification aux entreprises : il n'y a donc aucun risque de recours contentieux.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R2123-1 et suivants,  
 Considérant l'avis d'appel à concurrence publié le 15 juillet 2025 sur la plateforme [www.marches-publics.info](http://www.marches-publics.info) concernant les travaux de réhabilitation de l'école Thomas Pesquet,  
 Considérant, qu'à l'issue de la procédure, le nombre d'offres reçues par lot est le suivant :

Lots	Nombre de plis reçus
Lot 1- désamiantage	7
Lot 2- gros œuvre	1
Lot 3- charpente bois	1
Lot 4- couverture-étanchéité	2
Lot 5- traitement des façades	2
Lot 6- menuiseries extérieures	2
Lot 7- menuiseries intérieure	2
Lot 8- revêtement de sols-faïences-peinture	2
Lot 9- Voiries- Réseaux-Divers	2
Lot 10- chauffage- ventilation- plomberie	2
Lot 11- électricité	4

Considérant que l'analyse des candidatures et l'examen des offres, en date du 12 novembre suivi d'une négociation a permis un classement des offres selon les critères suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	40.0 %
2 -Techniques, environnementaux, etc. Sous critères :	60.0 %
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation des études d'exécution, des plans d'atelier ou de fabrication, pour la fabrication ou l'approvisionnement, dans le respect des délais et pour la qualité de la construction 10% ;</li> <li>- Pertinence de la méthodologie proposée pour l'exécution des travaux en site existant et contraint, dans le respect des délais et des règles de sécurité, et pour la qualité de la construction 10% ;</li> <li>- Pertinence de l'analyse du planning avec prise en compte des délais restreints du chantier, et des propositions d'optimisation des délais 15%</li> <li>- Moyens humains et matériels affectés aux travaux pour le respect des délais et la qualité de la construction 10% ;</li> <li>- Qualités des matériaux, équipements et procédés mis en œuvre 5% ;</li> <li>- Qualité des références similaires à l'opération réalisées ces 5 dernières années 5% ;</li> <li>- Pertinence de la gestion des déchets de chantier 5%</li> </ul>	

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

Le système de notation est le suivant :

Système de notation	Nombre de points
Pas d'information	0 point
Éléments insuffisants par rapport aux attentes	1/4 des points
Éléments répondant partiellement aux attentes	1/2 des points
Éléments adaptés aux attentes, argumentaire suffisant	3/4 des points
Bonnes ou très bonnes propositions, argumentaires très satisfaisants	Totalité des points

Considérant que la délibération 2025DCM66 du 17/12/2025 est erronée et qu'il convient de l'annuler,  
 Considérant le rapport d'analyse des offres, et après avoir entendu et délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la procédure adaptée avec une dévolution en 11 lots séparés
- APPROUVE l'attribution des lots aux entreprises figurant dans le tableau ci-dessous :

Lot	Entreprise	Montant HT
Lot 1- désamiantage	HAUTE NORMANDIE TRAVAUX PUBLICS	76 911,61 €
Lot 2- gros œuvre	LIEBAULT	160 710,30 €
Lot 3- charpente bois	SAUVAGE	56 172,26 €
Lot 4- couverture-étanchéité	JOLY	249 289,58 €
Lot 5- traitement des façades	ISOR BTP	101 724,32 €
Lot 6- menuiseries extérieures	EV CHARPENTE	191 739,38 €
Lot 7- menuiseries intérieure	LANOS MENUISERIE	98 253,40 €
Lot 8- revêtement de sols-faïences-peinture	REVNOR	21 378,82 €
Lot 9- Voiries- Réseaux-Divers	TRAVAUX PUBLIC DE NORMANDIE	212 233,30 €
Lot 10- chauffage- ventilation- plomberie	DELTAKLIMA	211 792,11 €
Lot 11- électricité	DESORMEAUX	81 621,12 €
TOTAL HT		1 461 826,20 €

- DÉCIDE de notifier la tranche ferme de l'ensemble des lots dont les montants sont les suivants :

Lot	Entreprise	Montant HT
Lot 1- désamiantage	HAUTE NORMANDIE TRAVAUX PUBLICS	63 795,59 €
Lot 2- gros œuvre	LIEBAULT	95 060,22 €
Lot 3- charpente bois	SAUVAGE	23 458,90 €
Lot 4- couverture-étanchéité	JOLY	218 901,18 €
Lot 5- traitement des façades	ISOR BTP	87 620,89 €
Lot 6- menuiseries extérieures	EV CHARPENTE	143 546,94 €
Lot 7- menuiseries intérieure	LANOS MENUISERIE	77 773,32 €
Lot 8- revêtement de sols-faïences-peinture	REVNOR	14 088,03 €
Lot 9- Voiries- Réseaux-Divers	TRAVAUX PUBLICS DE NORMANDIE	148 891,10 €
Lot 10- chauffage- ventilation- plomberie	DELTAKLIMA	143 741,46 €

Lot 11- électricité	DESORMEAUX	51 128,92 €
TOTAL HT		1 068 006,55 €

- APPROUVE le coût total des travaux à 1 068 006,55 € HT soit 1 281 607,86 € TTC
- AUTORISE Mme la Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux et tous les documents administratifs (Ordres de service, avenants, procès-verbaux...) correspondants, nécessaires à la réalisation de l'opération
- La présente délibération sera transmise au Contrôle de Légalité en application de l'article 3 de la loi du 2 mars 1982.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h35.

À La Chapelle-Longueville,  
Le 16/01/2026

La Maire  
Karine Chérencey

La secrétaire de séance  
Virginie Cartenet



## Approbation du procès-verbal du 16.01.2026

2025DCM01 Attribution des marchés de travaux et notification de la tranche ferme dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'école Thomas Pesquet

<b>Mme ALBIGNAC Anaïs</b>	
<b>Mme BERGER-PAGENAUD Elisabeth</b>	
<b>M. BOURDET Hervé</b>	
<b>M. BOUTRAIS Patrice</b>	
<b>Mme CARTENET Virginie</b>	
<b>M. CARTON Philippe</b>	
<b>Mme CHÉRENCEY Karine</b>	
<b>M. DEWAS Sylvain</b>	
<b>Mme FIQUET Liliane</b>	
<b>M.GASSIES Jean-Marie</b>	
<b>M. GUERIN Jean-Pierre</b>	
<b>Mme HAMELIN Véronique</b>	
<b>M. JOILLE Thomas</b>	
<b>M. JOUACHIM Jean-Paul</b>	
<b>M. JOUAULT Jean</b>	
<b>Mme KELLER Marie-Claude</b>	
<b>Mme LEBEL Nathalie</b>	
<b>Mme LECOLLAIRE Marie</b>	

<b>Mme MENDY Jennifer</b>	
<b>M. PERIER Alain</b>	
<b>M. ROQUES Stéphane</b>	
<b>M. ROUSSELET Antoine</b>	
<b>M. SAFFRÉ Laurent</b>	
<b>Mme TENA Brigitte</b>	
<b>Mme TRAVADON Sylvie</b>	
<b>Mme WILMART Caroline</b>	